

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018

Etaient Présents 45 titulaires, 3 suppléants, 18 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CAS AUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	David MIRANDE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Maryse ARTIGAU	à	Suzanne SAGE
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Michel LAUGA	à	Marthe CLOT
	Lydie CAMPELLO	à	France JAUBERT-BATAILLE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Michel IDOPE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Aurélie GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
	Robert BAREILLE	à	Jean CASABONNE
	Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS
	Christophe GUERY	à	Marc OXIBAR

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Anne BARBET (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), Didier BAYENS, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Gérard BURS, ~~Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET,~~

RAPPORT N° 02-180215-ADM-

Le 22 FEV. 2018

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES
HANDICAPEES

REÇU
Sous-Prefecture
OLORON Ste MARIE

Mme MIRANDE indique que par délibération en date du 12 juillet 2017 et conformément à l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a décidé de créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Cette délibération prévoyait que cette commission serait composée de trois collègues :

- Représentants d'élus de la CCHB (désignés le 12.07.017)
- Représentants des différentes associations de personnes handicapées
- Représentants d'usagers.

Eu égard à la réglementation, il convient dorénavant de compléter la commission par des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées et les acteurs économiques.

Il est proposé également d'associer, comme cela se pratiquait auparavant, des personnes qualifiées issues des services des collectivités du territoire.

In fine, le président de la commission sera amené à arrêter la liste des membres.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** de compléter la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes Handicapées, telle que décrite ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 15 février 2018

Suivent les signatures



Affiché le 22.02.18



Le Président

Daniel LACRAMPE